

## Comment habiterons-nous en 2050 ?

*Les politiques ont favorisé la construction de logements individuels dispersés et de plus souvent très mal isolés. Une politique chaotique d'aménagement du territoire a autorisé un éclatement géographique des activités, notamment en créant des zonings et de grands complexes commerciaux en dehors des centres urbains. De nombreuses villes se sont dégradées et se caractérisent souvent par un habitat ancien et une population précarisée. Enfin, se loger est devenu un problème aigu pour une partie croissante de la population. Une réflexion doit porter tant sur l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des bâtiments que sur l'accès à un habitat de qualité et l'aménagement du territoire. Rendre les villes plus durables, c'est aussi améliorer les conditions de vie, la convivialité et la mixité sociale. Enfin, la construction est un secteur économique important en Belgique, créateur de richesses, d'innovation et d'emplois de différents niveaux de qualification.*

Teaser 1 : imposer **pour toutes les nouvelles constructions le standard « bâtiment passif » avant 2015** et tendre le plus vite possible vers une norme de bâtiment à énergie positive. **Les rénovations de bâtiments existants ne seront autorisées que si elles adoptent des standards basse énergie.** Pour de nombreux immeubles, ces rénovations risquent de ne pas être économiquement justifiables ; dans de tels cas, il faudra envisager une procédure **de destruction de l'immeuble.**

Teaser 2 : les complexes commerciaux en dehors des centres urbains et les zonings industriels **devront produire au minimum leur propre énergie** et mettre en place des systèmes qui éliminent toutes leurs pollutions. Les lieux qui ne peuvent être accessibles de manière économique en transport public **seront progressivement désaffectés.**

Teaser 3 : **permettre l'accès de tous à un logement décent**, à niveau de consommation énergétique faible, nul voire négatif. **Les performances énergétiques de tous les logements existants seront mesurées, labellisées et rendues publiques.** Les nouveaux logements devront être construits ou rénovés avec des matériaux ne présentant aucune incidence sur la santé et une incidence minimale sur l'environnement. Les logements seront organisés pour permettre une bonne accessibilité aux emplois, commerces, écoles. La convivialité y sera favorisée. La réglementation en matière de logement veillera à ce que les logements restent à un prix accessible, en particulier pour les ménages à revenus modestes.